

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 15 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
9 NOVEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE  
25 NOVEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37

Présents : 28

Votants : 33

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, -MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Bernard AUDRAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Eric LIPPENS, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

**M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE**

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°151-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ATELIER RELAIS DU MOULIN NEUF A PEAULE –  
SOLLICITATION DE SUBVENTION**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que, par délibération n°148-2015 du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition d'un immeuble situé sur le parc d'activités du Moulin Neuf à Péaule dans l'optique d'y accueillir des entreprises en développement au sein d'un atelier relais. Ce bâtiment, d'une superficie de 1 513 m<sup>2</sup>, est implanté sur une parcelle de 5 548 m<sup>2</sup>.

Au vu de la vétusté des locaux occupés par les services techniques et fauchage-débroussaillage de la Communauté de Communes, il est proposé de réserver une partie de ce bâtiment pour réunir en un même site, les services du Pôle Technique (Services Techniques, Fauchage-Débroussaillage et Espaces Verts). La répartition précise des locaux entre atelier relais et services de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est actuellement en cours de finalisation.

M. Michel CRIAUD précise que le bâtiment nécessite des aménagements intérieurs et extérieurs dans son ensemble. L'enveloppe financière estimée à ce jour s'élève à 300 000 € HT, comprenant les travaux de rénovation et les coûts de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du bâtiment. Pour l'atelier relais, les travaux consistent en la division de l'atelier existant en cellules destinées à la location. Pour l'espace destiné aux services du Pôle Technique, une partie de la charpente devra être rehaussée dans l'atelier tandis que des locaux sociaux seront réaménagés. La nature des travaux nécessitera le recours à un architecte et l'obtention d'un permis de construire.

Afin de solliciter les différentes aides des partenaires institutionnels ~~notamment le Conseil Départemental du Morbihan~~ dans le cadre du Plan de Solidarité Territorial (PST) 2016, il convient d'approuver le principe de cette opération. Pour mémoire, le taux de subvention 2016 associé au PST est fixé à 20 % des dépenses hors taxes de travaux, de la mission de maîtrise d'œuvre et de l'acquisition, dans la limite du droit de tirage annuel de 100 000 €, soit une subvention potentielle d'environ 82 000 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nature et l'enveloppe de travaux cités ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** le Président à solliciter le soutien du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du Plan de Solidarité Territorial (PST).

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 24/11/16

Le Président,

